



Question écrite posée par Monsieur Pierre-De Permentier : La gérance des voiries communales.

La Loi communale attribue aux communes une large compétence en matière de propreté publique comprenant notamment les activités suivantes sur les voiries communales : balayage, curage d'avaloirs, vidange des corbeilles urbaines, enlèvement des versages sauvages, des graffitis, des déjections canines, etc.

Les communes disposent également d'un pouvoir en matière de répression, notamment au niveau des petits gestes de malpropreté.

Enfin, suite à la mise en œuvre du volet intra-bruxellois de la 6^{ème} réforme de l'Etat en matière de propreté publique, les activités de balayage et de nettoyage de la voirie régionale sont organisées dans le cadre d'une convention conclue entre l'Agence et chaque commune de la Région. Cette convention doit notamment définir les objectifs communs de propreté publique, ainsi qu'une description de l'organisation opérationnelle du travail mis en œuvre par l'Agence pour les atteindre.

Compte tenu de ces éléments, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

- Pourriez-vous me détailler la situation du personnel affecté au service de la propreté publique ?
- Combien d'agents communaux sont-ils affectés au service de la propreté publique ?
- Quelle est la répartition de ce personnel par niveau de qualification ?
- Quelle est la ventilation du personnel par niveau d'activités ?
 - o Précisément, combien d'agents sont-ils affectés sur le terrain aux activités de nettoyage (balayage, curage d'avaloirs, vidange des corbeilles urbaines, enlèvement des versages sauvages, des graffitis, des déjections canines, etc.) ?
 - o Combien d'agents sont-ils affectés spécifiquement aux activités balayage ?
 - o Le cas échéant, combien d'agents sont-ils affectés aux activités de collectes spécifiques de déchet (écoles, crèches) ? Comment ce type de collecte est-il organisé (nombre par semaine, type de déchets collectés ?)
- Quelles sont les dépenses de personnel affecté aux activités de propreté publique ?
- De combien de véhicules le service propreté publique dispose-t-il pour effectuer ses missions ?
- Quel est le type de véhicule, quel en est l'usage et quel le type de carburant est-il utilisé ?
- En matière de répression, combien d'agents sont-ils chargés de la constatation et de la répression des infractions qui relèvent de la compétence de la Commune ?
- Quels sont les actes de malpropreté constatés et réprimés par la Commune ?
- Quel est le nombre d'infractions constatées ? Comment ce nombre est-il ventilé par type d'infraction ?
- Quel type de sanctions ont-elles été infligées ?
- Pourriez-vous me transmettre copie de la convention conclue entre la Commune et l'Agence Bruxelles-Propreté en matière de nettoyage ?

- Comment évaluez-vous l'application sur le terrain de cette convention ? Les artères régionales sont-elles plus souvent nettoyées ? Quelle en est la fréquence ?
- Le cas échéant, comment évaluez-vous la collaboration Commune-Région au niveau de la déchetterie aujourd'hui régionalisée ?

Réponse de Monsieur Tahri:

Suite à votre mail reprenant différentes questions sur le service propreté, je me permets de vous envoyer déjà les informations suivantes.

En ce qui concerne le personnel affecté au service de propreté, celui-ci se ventile de la manière suivante : 54 ouvriers/balayeurs, 3 encadrants et 8 administratifs.

Au sein de cette équipe, on retrouve 2 niveaux A, 2 niveaux B, 3 niveaux C, 16 niveaux D, 22 niveaux E et des articles 60 et PTP.

La répartition des différentes fonctions pour les ouvriers est la suivante : 6 chauffeurs, 2 agents constatateurs et un responsable, 1 conducteur d'équipe, 1 responsable opérationnel, 38 balayeurs, 6 convoyeurs, 1 chef d'équipe, 1 conducteur d'équipe, 3 ouvriers anti-tags, 1 ouvrier expulsion, 1 chef de département. Les tâches diverses des encadrants administratifs sont: l'organisation, le planning, la gestion d'équipe, les contacts avec partenaires ,les contrôles des équipes, l'information, la communication, la sensibilisation,...

Le chiffre, pour le salaire brut, en ce qui concerne la propreté publique est de 1.488.200 euro (engagements définitifs effectués en 2018 arrondi à l'unité 100).

En ce qui concerne la cellule répression , leurs tâches sont nombreuses et diverses. Voici une liste non exhaustive :

- la sortie de sacs poubelles en dehors des jours/heures autorisés
- les dépôts clandestins et encombrants
- les jets de petits déchets (mégots, cannettes, papiers, chewing-gum, etc.)
- le fait d'uriner, déféquer ou cracher sur la voie publique
- les déjections animales
- les sacs non triés ou non conformes
- le tourisme de déchets (importation de déchets provenant des 2 autres régions)
- la collecte illégale de déchets sur le territoire
- les tags et graffitis

Le modus operandi :

Sortie quotidienne ayant pour but de rechercher les comportements inciviques et les actes de malpropreté, le tout consigné dans une feuille de route.

Sur le terrain :

- Investigation et fouille de sac sur place, ceci pour une meilleure visibilité par rapport au citoyen
- Recherches et collectes de preuves
- Interpellation de maitre-chien (sacs pour déjections canines)
- Interpellation pour mesure de contrainte sur véhicule suspect (ferrailleur, déchets divers...)
- Vérification des contrats propreté chez les commerçants
- Vérification horeca contrats, poubelles, cendriers...
- Aide et renseignements auprès de la population

Administratif :

- Classement des preuves, reconstitution des preuves déchirées et séchage éventuel
- Recherche par tous les moyens mis à notre disposition pour authentification
- Légitimation par le registre national
- Rédaction procès-verbaux.
- Encodage pour statistiques.

Ils effectueront en plus de leurs sorties quotidiennes d'autres actions telles que :

- Des barrages en partenariat avec l'ABP, la police et les douanes.
- Des planques de jours comme de nuits avec l'ABP et la police.
- Des descentes commerces avec l'ABP.

Bilan répression

2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	
Collecte sacs	4.948	5.010	6.498	10.176	6.800	8.281	41.713
Dépôts clandestins	207	244	235	272	225	148	1.331
M ³ dépôts Cland.	248	259	352	285	250	160	1.554
Contrôles chiens	156	230	478	424	350	177	1.815
Total interventions	5.311	5.484	7.211	10.872	7.375	8.606	44.859
PV	1.333	670	988	1.186	889	1.364	6.466

Le nombre de procès-verbaux pour la période de 18/12/2018 au 15/01/2019 est de **68** sur **80** sacs positifs, **175** constats et une collecte de **351** sacs.

A l'heure actuelle, ce sont des taxes qui sont utilisées et des SAC mais j'ai demandé qu'à ce niveau une réflexion soit établie afin de passer cela éventuellement en SAC uniquement (cela est à l'étude en interne).

Pour la convention avec l'ABP, je vous fournis le document en annexe.

Etant échevin de la propreté depuis quelques semaines, je n'estime pas avoir l'expertise nécessaire que pour juger de la pertinence ou non d'une telle convention. Mais afin d'avoir une vision objective de l'amélioration de la propreté des axes régionaux, il faudrait de manière périodique faire un recensement du nombre de déchets par m² par type de déchets à divers types d'endroits (projet à développer).

Quant aux contacts avec la déchetterie, ceux-ci ne sont pas automatiques mais ces questions-là sont discutées en comité de pilotage regroupant les membres du cabinet de la Secrétaire d'Etat, le responsable du service communal, l'ABP et moi-même.

Je vous joins également le tableau de nos véhicules :

VEHICULE	CARBURANT	AFFECTATION
compacteur + 3.5 T	diesel	Propreté publique
Compacteur + 3.5 T	diesel	Propreté publique

Hydrocureuse +3.5 T	diesel	Propreté publique
Balayeuse (grosse) + 3.5 T (déclassée)	diesel	Propreté publique
Balayette+ 3.5 T	diesel	Propreté publique
Balayette + 3.5 T	diesel	Propreté publique
Balayette + 3.5 T	diesel	Propreté publique
Balayette + 3.5 T (en attente de livraison)	diesel	Propreté publique
Camionnette + 3.5 T	diesel	Anti tag
Camionnette clandestin –3.5T	diesel	Propreté publique
Camionnette clandestin –3.5T	diesel	Propreté publique
Camionnette –3.5T	diesel	Répression
Camionnette –3.5T	diesel	Affichage
Utilitaire léger	essence	Anti tag
Voiture	essence	Répression
Utilitaire léger (en attente de déclassement)	diesel	Surveillant
Voiture (smart) (en attente de livraison)	électrique	Surveillant
Utilitaire léger	électrique	Surveillant
Scooter	essence	Répression / surveillant
Scooter	essence	Répression / surveillant